



*Recensement des sites de
forêts sèches en province
Sud et diagnostic*

février 2004

Rapport n° 4/2004



Province Sud

RECENSEMENT DES SITES DE FORETS SECHES EN PROVINCE SUD ET DIAGNOSTIC

CARACTERISATION DES SITES RECENSES, DIAGNOSTIC DES SITES PRIORITAIRES (VALEUR BIOLOGIQUE - POSSIBILITES GESTION)

**DAVID KURPITZ ET ANNE-CLAIRE GOARANT
(SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT)**

Nouméa, février 2004

Les partenaires du Programme Forêt Sèche



SOMMAIRE

1) HISTORIQUE

2) OBJECTIFS DU TRAVAIL

2-1) Mise en place d'un protocole d'évaluation de la valeur des sites

- Le barème des critères de valeur biologique

- Le barème des critères de gestion et de conservation

2-2) Détermination de la domanialité et de la surface des formations sclérophylles

2-3) Caractérisation de la formation sclérophylle lors des visites de terrain

3- ANALYSE DES DONNEES

4- CONCLUSIONS

ANNEXES

ANNEXE 1 : Vision biologique : Méthode de priorisation des sites (WWF)

ANNEXE 2 : Barème des critères de valeur biologique

ANNEXE 3 : Barème des critères de gestion et de conservation

ANNEXE 4 : Premières conclusions de la remise à jour de l'inventaire IRD 1991 des forêts sclérophylles en Province Sud et numérisation des cartes

ANNEXE 5 : Compte rendu de visite de la pointe Maa

ANNEXE 6 : Barème des critères de valeur biologique de la pointe Maa

ANNEXE 7 : Barème des critères de gestion et de conservation de la pointe Maa

ANNEXE 8 : Inventaire floristique de l'IRD de la pointe Maa

ANNEXE 9 : Carte de localisation de la pointe Maa

ANNEXE 10 : Evaluation de la valeur biologique des forêts sèches de la province Sud

ANNEXE 11 : Evaluation des possibilités de gestion et de conservation des forêts sèches de la province Sud

ANNEXE 12 : Bilan de la valeur biologique et des possibilités de gestion des forêts sèches de la province Sud

ANNEXE 13 : Présentation succincte des forêts sèches retenues comme prioritaires

1) HISTORIQUE

La province Sud a commandé en 1990 une étude à l'IRD afin de repérer, cartographier et caractériser les formations sclérophylles de la province Sud. Cette étude soulignait la nécessité de protection urgente des îlots forestiers subsistant sans pour autant définir de priorités en matière de gestion et de conservation (contrairement à celle menée en 1998 sur les forêts sèches de la province Nord).

Ce premier inventaire débouche sur plusieurs actions technique et réglementaire de protection :

- En 1995, une convention passée avec monsieur Metzdorf permet de mettre en défens une forêt d'une superficie de 8 ha environ sise sur sa propriété à Poya.
- En 1998, en accord avec la municipalité de Nouméa, deux formations sclérophylles la Pointe Lasalle et la forêt de Tina sont classées en sites naturels et 8 ha (forêt de Tina) sont clôturés en 1999 afin de protéger cette forêt des cultures vivrières sauvages.
- En 1998, le WWF et la province Sud financent l'extension de la zone protégée chez Monsieur Metzdorf.
- En 1999 Le service de l'Environnement réalise un sentier botanique sur l'îlot Signal avec plantation d'espèces de forêt sèche.

La création du Programme de Conservation des Forêts sèches de Nouvelle-Calédonie en 2001 a permis de structurer et d'organiser les actions en faveur des forêts sèches. La mise en place d'une typologie adaptée ainsi que la caractérisation des sites se sont très vite avérées nécessaires à la détermination des priorités en matière de gestion et de conservation.

2) OBJECTIFS DU TRAVAIL

En 1999/2000, le service de l'Environnement initie la mise en place d'un S.I.G. avec réalisation en régie d'un point zéro, 10 ans après l'inventaire IRD. L'établissement de cet état initial permettra de dégager les zones à protéger en priorité en fonction de leur intérêt floristique, de leur surface, de leur localisation, de leur domanialité ainsi que de leur état de dégradation et de secondarisation.

Le rapport de l'IRD devait non seulement être remis à jour mais des sites prioritaires devaient être déterminés afin de mieux cibler les actions de conservation et de restauration en province Sud. Ce travail s'est décomposé en trois parties :

- 1- Mise en place d'un protocole d'évaluation de la valeur des sites débouchant sur l'attribution d'une note,
- 2- Etude de la domanialité des parcelles,
- 3- Caractérisation et classement des formations sclérophylles lors des visites de terrain.

2-1) Mise en place d'un protocole d'évaluation de la valeur des sites

Faute de référence locale, le protocole d'évaluation de la valeur des différents sites a été élaboré à partir de la méthode de priorisation des sites du WWF (Annexe 1) et d'un document du gouvernement Néo-Zélandais (department of conservation) sur les sites spéciaux d'intérêt biologique (ou « SSBI » Habitat rankings).

La principale difficulté rencontrée lors de la mise en place de ce protocole a été le choix des critères d'évaluation de la valeur des sites et leur poids relatif dans la note finale. Ceux-ci devaient répondre aux exigences suivantes :

- Etre simples à observer,
- Etre rapides à évaluer,
- Etre utilisables sans trop de biais par différents observateurs.

La mise en place de deux fiches de terrain permettant l'estimation de la valeur des sites marque l'aboutissement de cette première phase de travail. Celle-ci se compose de deux barèmes :

- le premier estime la valeur biologique de la forêt,
- le second concerne les potentialités en matière de gestion et de conservation.

La durée limitée des visites (une demi-journée environ par site) et le manque de connaissances dans certains domaines ont conduit les agents du service de l'environnement à retenir certains critères plutôt que d'autres. Certains critères n'ont pas été retenus, non pas parce qu'ils n'étaient pas importants pour évaluer la forêt mais parce que nous n'avions pas la possibilité de caractériser ce critère de manière même approximative (diversité spécifique, endémisme...).

Une échelle à deux, trois ou quatre niveaux d'appréciation a été proposée pour l'estimation des différents critères. Chaque critère donne ainsi lieu à une note comprise entre 1 et 4. De plus, selon le critère considéré et la pertinence de l'évaluation, un coefficient de pondération a été appliqué à la note attribuée afin de donner plus ou moins de poids à certains d'entre eux (la présence d'espèces rares, l'absence de surpâturage et de pestes pesaient plus en terme de valeur biologique que les dégradations récentes ou l'humidité ambiante).

Le barème des critères de valeur biologique (Annexe 2)

Il permet d'évaluer la biodiversité, l'état général et les menaces qui pèsent sur la formation sclérophylle. C'est un état des lieux du site, réalisé lors des visites de terrain, grâce à l'évaluation de onze critères :

- | | | |
|--|--|-----------------------------|
| - la continuité dans l'espace | - la secondarisation | - les dégradations récentes |
| - l'humidité ambiante | - la richesse faunistique | - la présence de pestes |
| - le voisinage d'autres écosystèmes dignes d'intérêt | - la présence et le nombre d'espèces rares | - le surpâturage |
| - la richesse floristique | - la surface | |

Cette fiche conduit à l'établissement d'une note de valeur biologique pour chaque site.

Le barème des critères de gestion et de conservation (Annexe 3)

Ce volet permet d'évaluer les potentialités du site en matière de gestion et de conservation. Dix critères d'évaluation ont été estimés lors des visites de terrain :

- | | | |
|---|-----------------------|--------------------------------------|
| - l'aspect général de la forêt | - le relief | - la domanialité |
| - la continuité dans l'espace | - la chasse de cerfs | - la présence de fourmis électriques |
| - la proximité de Nouméa | - l'élevage de bovins | - la sensibilité du propriétaire |
| - la présence d'un environnement complémentaire favorable | | |

Comme pour la valeur biologique, une note de gestion et de conservation a été attribuée à chaque site.

2-2) Détermination de la domanialité et de la surface des formations sclérophylles

La seconde partie avait pour but de déterminer quels étaient les propriétaires des sites et la surface des sites référencés dans le rapport de l'IRD (Annexe 4). Une étude cadastrale des parcelles a été nécessaire à la détermination de la domanialité des différents sites. En lien avec les techniciens d'élevage, chaque propriétaire privé ou public a pu être contacté afin de convenir d'une date de visite.

Compte tenu du fait que les visites ont été organisées en fonction du propriétaire du site, le nom des sites retenus a été celui du nom des propriétaires. Une forêt sèche présentant les mêmes caractéristiques biologiques pouvait se trouver sur plusieurs propriétés et a donc fait l'objet de plusieurs évaluations (ex : sites Daver, Newland, Beucher à Poya). De même, une propriété pouvait receler plusieurs forêts sèches différentes (ex Mépouiri –Metzdorf). L'unité de gestion qu'est la parcelle appartenant à un propriétaire a été l'unité retenue dans ce travail.

La numérisation, puis le géo-référencement des cartes du rapport de l'IRD à l'aide d'un fond IGN au 1/50 000 ont permis d'estimer les surfaces des sites référencés et de les replacer sur un fond IGN.

2-3) Caractérisation de la formation sclérophylle lors des visites de terrain

La troisième partie, beaucoup plus longue, concernait l'évaluation de l'état et du contenu des formations sclérophylles in situ. Entre 2001 et 2002, deux agents de la DRN ont procédé à une cinquantaine de visites de terrain durant lesquelles :

- La fiche d'évaluation était remplie,
- Des photos étaient prises,
- Un rapport de visite était établi.

Certains critères étaient pré-remplis sur la fiche avant la visite lorsque les informations étaient disponibles (présence d'espèce rare, superficie, présence de fourmi électrique, statut foncier...).

Un exemple sur un site, la pointe Maa, est donné dans les annexes 5 à 9.

3- ANALYSE DES DONNEES

Pour chacun des deux barèmes, quatre classes de valeur ont été déterminées :

- Les cinq plus hautes notes,
- Une classe de notes élevées,
- Une classe de notes moyennes,
- Une classe de notes basses,

Les deux notes attribuées à chaque site (annexes 10 et 11 valeur biologique et gestion/conservation) ont été additionnées (annexe 12) afin de mettre en valeur les sites les plus riches et les plus faciles à conserver.

La synthèse des données collectées lors des visites de terrain a permis de définir une liste des sites prioritaires (annexe 13). Douze sites prioritaires ont été retenus, correspondant aux capacités du service et du programme en terme de gestion.

Cependant la volonté particulière d'un propriétaire ou l'existence, par exemple, d'une espèce très localisée dans un site plutôt banal (ex : *Terminalia cherrieri* chez Dalstein à Beaupré)

peut conduire à réaliser une action de protection ou de réhabilitation dans une forêt sèche dont la note ne serait pas forcément très élevée.

Des nouveaux sites ont également été mis en évidence soit grâce à des contacts de terrain, soit par analyse des cartes IGN et vérité terrain.

Certains sites ont malheureusement disparu en 10 ans (propriété Salmon à Beaupré-Poya), confirmant ainsi l'urgence à entreprendre des actions de conservation.

4- CONCLUSIONS

Le travail effectué pendant ces deux années par le service environnement de la DRN est une mise à jour de l'état des lieux des forêts sèches de la province Sud identifiées dans le rapport IRD de 1991.

Il a amélioré les connaissances de base sur la faune, la flore et les pestes des formations sclérophylles. Il a également permis de redécouvrir une espèce considérée comme disparue, le *Pittosporum tainianum*.

Lors de la prise de fonction du directeur de programme, des visites complémentaires ont pu être réalisées en d'autres lieux, et le tableau initié par la province Sud a été complété de nouvelles données. Cette mise à jour ne figure pas dans ce rapport puisqu'il s'agit de faire uniquement le bilan du travail effectué en régie par le service de l'environnement de la province Sud.

Le travail n'est pas entièrement renseigné pour tous les sites car la personne responsable de ce dossier à la DRN n'a pas pu finir le travail. Il apparaît peu opportun de le compléter aujourd'hui sous sa forme initiale, dans la mesure où un travail plus large et plus « scientifique » est mené dans le cadre du programme Forêt Sèche sur la détermination d'une typologie et de critères d'évaluation des forêts. Cette étude reste néanmoins une référence utile sur laquelle le groupe de travail « typologie » pourra s'appuyer pour définir une méthodologie applicable à l'ensemble des forêts sèches de la Nouvelle-Calédonie.

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : Vision biologique : Méthode de priorisation des sites (WWF)

ANNEXE 2 : Barème des critères de valeur biologique

ANNEXE 3 : Barème des critères de gestion et de conservation

ANNEXE 4 : Premières conclusions de la remise à jour de l'inventaire IRD 1991 des forêts sclérophylles en Province Sud et numérisation des cartes

ANNEXE 5 : Compte rendu de visite de la pointe Maa

ANNEXE 6 : Fiche d'analyse des critères de valeur biologique pour le site de la pointe Maa

ANNEXE 7 : Fiche d'analyse des critères de gestion et de conservation pour le site de la pointe Maa

ANNEXE 8 : Inventaire floristique de l'IRD de la pointe Maa

ANNEXE 9 : Carte de localisation de la pointe Maa

ANNEXE 10 : Evaluation de la valeur biologique des forêts sèches de la province Sud

ANNEXE 11 : Evaluation des possibilités de gestion et de conservation des forêts sèches de la province Sud

ANNEXE 12 : Bilan de la valeur biologique et des possibilités de gestion des forêts sèches de la province Sud

ANNEXE 13 : Présentation succincte des forêts sèches retenues comme prioritaires

Vision Biologique : méthode de priorisation des sites

Le développement d'une **vision biologique** pour l'écorégion constitue un premier exercice de priorisation de sites de conservation pour assurer la viabilité des ressources naturelles renouvelables à long terme. Dans l'approche ERBC (EcoRegion Based Conservation) du WWF la vision biologique est effectuée sur des bases **uniquement scientifiques**. Elle définit ce à quoi l'écorégion devrait ressembler dans 50 ans pour pouvoir maintenir un développement durable, quelles ressources naturelles renouvelables doivent être conservées et dans quelles mesures. Les parties prenantes à l'élaboration de cette vision biologique sont les membres de la communauté scientifiques régionale, nationale et internationale. La vision biologique "montre le chemin" à atteindre à long terme. Les stratégies et politiques de conservation ne sont pas uniquement basées sur la vision biologique mais tiennent compte au contraire des aspirations et besoins des parties prenantes à tous les niveaux. Par "parties prenantes" on entend tous ceux qui ont un intérêt direct ou indirect dans les ressources naturelles de l'écorégion (populations locales, secteur privé, les naturalistes, les élus, le public, ...).

Les stratégies de conservation qui découlent d'une approche ERBC sont les résultats de compromis entre une vision biologique et les besoins et aspirations des parties prenantes. La vision biologique sert de base et d'argument scientifique dans la recherche de ces compromis. En même temps elle sert de mesure de succès à la conservation.

Pour être réaliste et logique en terme pratique dans la mise en œuvre de l'approche ERBC les sites potentiels doivent être sélectionnés **pour assurer le maintien de la représentativité de la biodiversité de l'écorégion, le maintien des processus écologiques qui est le garant de la pérennisation d'un environnement naturel sain et équilibré**. Dans le processus de sélection, l'identification de la représentativité de la biodiversité d'une écorégion et leur pérennisation dépendent des choix des critères. Ces critères de sélection et priorisation s'avèrent indispensables et doivent tenir comptes des différents aspects biologiques (signification biologiques), écologique, valeur de persistance (dépendant de l'état du milieu, et de la pression), sociale, culturel et socio-économique. Ils doivent prendre aussi en considération les menaces et les opportunités de conservation.

L'objectif est d'élaborer une liste de critères permettant de sélectionner des sites potentiels (sites candidats prioritaires) qui peuvent assurer le maintien de la biodiversité représentative de l'écorégion et des processus écologiques afin que toutes les potentialités actuelles de ces écosystèmes soient préservées sur le long termes.

Le choix des critères de priorisation est fondamental. Le fait de donner une même pondération aux différents critères peut avoir une conséquence fatale sur le choix du site.

Processus de priorisation à plusieurs niveaux :

1. d'abord on se focalise sur la biodiversité et le processus écologique, les aspects et culturels, et les opportunité de conservation à l'ensemble de l'écorégion sans se soucier des limites géographiques.

2. à partir de ces informations, il est déjà possible de faire une ébauche de priorisation en considérant les critères suivant :

- **Diversité spécifique**

- richesse spécifique

Elle correspond au nombre d'espèces présentes dans une communauté écologique donnée.

Le site est une unité écologique complexe donnée.

diversité écologique=diversité des habitats au sein de chaque site

Pour la comparaison de la richesse spécifique de chaque site une quantification par espèces est considéré : l'Indice de Diversité Biologique (IDB). C'est le pourcentage des espèces recensées dans un site par rapport au nombre total des espèces dénombrées dans l'ensemble de la région écologique.

Des classes de 25 % sont proposées par commodité pour l'IDB de chaque site.

1. faible diversité
2. diversité moyenne
3. haute diversité
4. très haute diversité

ANNEXE 1

– diversité spécifique

La diversité spécifique est aussi traduite par l'abondance relative des espèces. Cette valeur quantitative représente en quelque sorte la viabilité de la population. La fiabilité des données sur l'abondance relative dépend de plusieurs facteurs, entre autres les conditions climatiques, les efforts de recherche et la méthodologie des collectes de données. Les spécialistes des milieux considérés pourront, à partir des expériences vécues et par l'analyse des habitats, extrapoler et classer chaque site.

• Représentativité

La représentativité concerne les types d'habitat existants et la diversité biologique. La représentativité et l'intégrité (évalués avec la valeur de persistance) des types d'habitats est important pour le maintien des processus écologiques. La représentativité de la biodiversité assure le maintien de la totalité de la biodiversité elle-même au sein de la région écologique.

– types d'habitats

Un habitat correspond à une composition spécifique et approximativement identique qui limite la dispersion de l'espèce en l'absence de facteurs déterminants.

La représentativité de types d'habitats est évaluée par le pourcentage de nombre de types d'habitats répertoriés au sein d'un site par rapport au nombre total des types d'habitat existant dans la région écologique. par classe de 25%:

1. faible représentativité
2. représentativité moyenne
3. haute représentativité
4. très haute représentativité

– biodiversité

La représentativité de la biodiversité des sites est obtenue à partir des études comparatives de la composition spécifique (pourcentage entre espèces recensées et espèces répertoriées dans la région écologique). On identifie l'indice de distinction de chaque site entre eux. indice $>$ ou $<$ à 5% (fonction du groupe taxinomique).

priorité : Faible pourcentage de représentativité, haut indice de distinction

• Endémisme

Deux échelles d'endémisme sont considérées : locale et écorégionale. Une espèce est dite endémique locale lorsqu'elle inféodée à un site ou une sous-écorégion. Elle est endémique à l'écorégion lorsqu'elle y est inféodée. Le critère d'endémisme varie suivant le groupe taxinomique, surtout pour les espèces à faible capacité de dispersion et celle qui ont une affinité spécifique pour un type d'habitat.

– local

Le taux d'endémisme local et le pourcentage entre l'espèce endémiques dans un site (ou sous écorégion) par rapport au nombre total d'espèce endémique locales de tous les sites.

Quatre classes d'intervalle variant selon le groupe considéré sont préconisées :

1. faible endémisme local
2. moyen endémisme local
3. haut endémisme local
4. très haut endémisme local

– régional

Le taux d'endémisme régional est le pourcentage d'espèces endémiques de l'écorégion rencontrés dans le site considéré par rapport au nombre total des espèces endémiques relevées dans l'écorégion.

Quatre classes d'intervalle variant selon le groupe considéré sont préconisées :

1. faible taux d'endémisme
2. moyen taux d'endémisme
3. haut taux d'endémisme
4. très haut taux d'endémisme

• Phénomènes écologiques

Exemple de phénomènes écologiquement importants :

- lieu de ponte ou de nourrissage de plusieurs espèces
- lieu de migration temporaires des espèces pour la reproduction, le nourrissage
- lieu de migration liée aux cycles biologiques

ANNEXE 1

- **Assemblage spécifique ou particulier**

Exemple d'assemblages écologiques particuliers

- site de roussette et chauves souris
- présence de prédateur supérieur
- présence de caves et eaux souterraines
- forêt galerie juxtaposée à la forêt sèche
- Corridor et zone potentielle de restauration
- Lacs marais et plaines alluvionnaires et côtières

- **Espèces menacées vulnérables ou en danger**

Ces espèces sont caractérisées par un ou plusieurs critères proposés ci après

- ayant subi une forte pressions pour diverses raisons
- ayant une aire répartition restreinte
- ayant une spécificité écologique ou biologique particulier
- ayant un biotope menacé de disparition pour diverse raison (naturelle ou humaine)

Par soucis de simplicité nous pouvons considérer les trois niveaux suivants :

- absence totale des espèces menacées vulnérables ou en danger,
- présence au plus d'une de ces espèces
- présence d'au moins deux de ces espèces

- **Valeur de persistance**

La valeur de persistance définit la capacité de l'ensemble des écosystème ou d'habitats dans un site ou dans une sous-écorégion de maintenir la diversité biologique représentative et des processus écologique au moins pendant cinquante ans à venir. La valeur de persistance dépend de la nature et de l'état de l'habitat lui-même, mais elle est aussi fonction des pressions existantes et de menaces éminentes. Ci dessous sont présenté plusieurs catégories de critères pour estimer la valeur de persistance de chaque site ou sous-écorégion :

- superficie et intégrité, préférence au grande surface
- forme des blocs, préférence arrondie
- distance entre fragments, présence proximité
- Agencement des blocs, préférence aux fragments non linéaires

- **Assemblage lié à un facteur édaphique**

Certaines espèces, surtout les plantes, sont localisées sur un substrat bien déterminé. Cette préférence particulière à un type d'habitat est souvent à l'origine de l'endémisme local.

- **Pressions**

Espèces introduites envahissantes, défriche agricole, comportement populaire, feux intempestifs. L'indice de pression correspond au degré d'exposition aux pressions du site ou de la sous-écorégion.

La prise en compte des données démographiques et sociale à plusieurs échelles aide à la planification de l'approche écorégionale sur le long terme. Cet élément est fondamental pour une gestion intégrée de l'environnement au sein du dynamique de développement rural. **Une base de données doit être constituée à partir des informations publiques.**

- **Opportunités**

L'approche méthodologique, la faisabilité des activités et l'efficacité des interventions dépendent en général des opportunités. Elles se manifestent de différentes manières :

- présence d'une structure et organisation sociale établie et respectée motivée
- présences d'aires protégées bien gérées ou d'autre site de conservation
- présence de système de gestion communautaires des ressources naturelles
- présence de partenaires et acteurs engagés

FORETS SECHES : barème des critères de valeur biologique

N°	Critère	Coeff.	Niveaux d'appréciation (accompagnés des notes)				Note max.
1	Continuité dans l'espace (degré de « mitage »)	3	Vestiges : pas de blocs bien définis, fragmentation trop avancée pour être récupérable (mini-bosquets ou arbres isolés) : 0		Mitage général mais restauration possible : 1	Bonne cohésion générale : 2	6
2	Secondarisation	3	Extrême : 0	Importante : 1	Moyenne : 2	Peu ou pas : 3	9
3	Surpâturage	4	Très important : 0		Important : 1	Faible ou inexistant : 2	8
4	Dégradations récentes (moins de 20 ans), ou en cours, directement imputables à l'homme (déboisement, brûlis...)	2	Très important : 0		Important : 1	Faible ou inexistant : 2	4
5	Niveau d'humidité ambiante (appréciation de l'identité « forêt sèche »)	2	Mésophile (présence de plus de 10 sp de fougères, bancoulier, mousses, <i>Peperomia</i> : 0	Modéré (bancoulier, 5 à 10 sp de fougères) : 1	Sec (absence du bancoulier) ou mixte (niveau d'humidité hétérogène, le plus souvent en fonction de la topographie) : 2		4
6	Surface de la forêt (ou du bloc le plus gros)	3	Moins d'1 ha : 0	1 à 5 ha : 1	5 à 10 ha : 2	Plus de 10 ha : 3	9
7	Présence et nombre d'sp végétales rares	6	Non : 0	Une ou deux : 1	Plusieurs : 2		12
8	Estimation richesse diversité végétale	3	Modérée : 1		Importante : 2	Très importante : 3	9
9	Estimation richesse diversité animale (oiseaux, reptiles, invertébrés)	1	Modérée : 1		Importante : 2	Très importante : 3	3
10	Impact des pestes végétales et animales (hors ongulés)	3	Important : 0		Limité ou inexistant : 1		3
11	Voisinage d'autres écosystèmes dignes d'intérêt (mangrove p. ex.)	3	Non : 0		Oui : 1		3
TOTAL (Note maximum)							70

FORETS SECHES : barème des critères de gestion de conservation

N°	Critère	Coeff.	Niveaux d'appréciation (accompagnés des notes)			Note max.
1	Aspect général de la forêt (pour écotourisme)	2	Pas ou peu attractif : 0	Moyennement attractif : 1	Très attractif : 2	4
2	Continuité dans l'espace (degré de « mitage »)	4	Vestiges : pas de blocs bien définis, fragmentation trop avancée pour être récupérable (mini-bosquets ou arbres isolés) : 0	Mitage général mais restauration possible : 1	Bonne cohésion générale : 2	8
3	Proximité de Nouméa (durée d'intervention)	3	1 journée : 0	½ journée : 1	Moins d'1/2 journée : 2	6
4	Relief	3	Très escarpé : 0	Escarpé : 1	Doux ou plat : 2	6
5	Présence de fourmis électriques	1	Beaucoup : 0	Peu : 1		1
6	Chasse (cerfs)	3	Oui : 0	Non : 1		3
7	Elevage (bovins)	3	Oui : 0	Non : 1		3
8	Sensibilité du propriétaire	4	Opposition ou indifférence : 0	Concerné : 1	Motivé pour la protection : 2	8
9	Domanialité	2	Privé ou réserve autochtone : 0	Location domaniale : 1	Domaine public : 2	4
10	Présence d'un environnement complémentaire favorable (corridor, restauration, pédagogie, tourisme, ou autre...)	3	Non : 0	Oui : 1		3
TOTAL (Note maximum)						46

Annexe 4

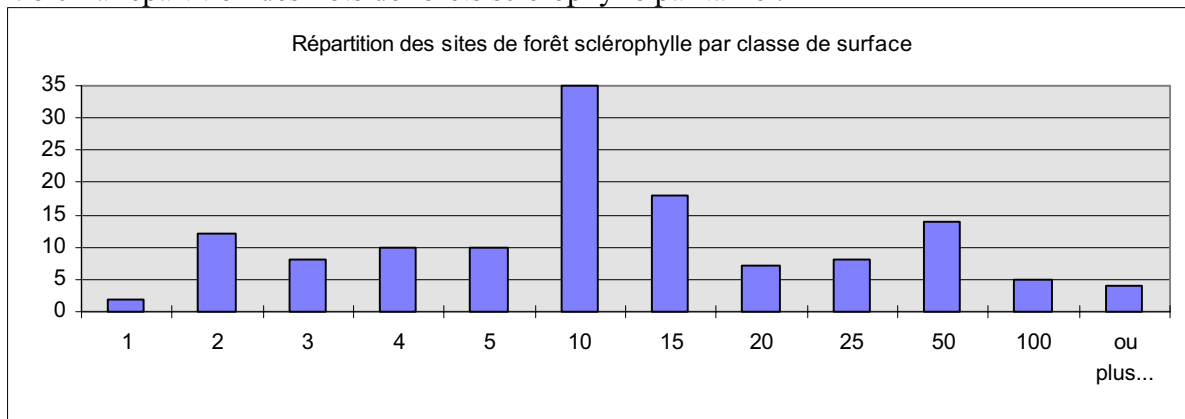
Mise à jour de l'inventaire IRD (1991) des forêts sèches en Province Sud. Numérisation des cartes.

Les cartes fournies par l'IRD en 91 ont été numérisées, puis géo-référencées à l'aide d'un fond IGN au 1/50.000. La surface des îlots de forêt sclérophylle recensés est nettement inférieure à ce que l'on aurait pu attendre. Voici par secteur les résultats (se référer aux cartes pour une description des secteurs) :

Secteur	Surface (Ha)	Nombre d'îlots
Païta	295,3	41
Bourail	1111,3	48
Moindou	442,3	11
Poya	640,4	30
Ducos	5,1	1
Montagnès	22,4	1
Téréka	7,1	1
Total	2523,9	133

Les données concernant les secteurs du Ouen-toro, de l'île Leprédour, et de Tina sur Mer n'ont pas été interprétées pour l'instant. Cependant, les surfaces en jeu sont relativement négligeables par rapport à la surface totale. Le total de 25 km² ne représente que la surface en forêt sclérophylle au sens strict. Les zones cartographiées comme étant secondarisées ou clairiérées ne représentent cependant qu'une surface réduite.

Voici la répartition des îlots de forêts sclérophylle par taille :



Les îlots de grande taille sont relativement peu nombreux : 10 îlots ont une superficie supérieure à 100 Ha.

Si l'on additionne les surfaces recensées en 1999 en Province Nord, la surface occupée par la forêt sèche n'est plus que d'environ 50 Km², voire même 35 km² si l'on considère uniquement la forêt sèche sensu stricto pour la Province Nord.

Ce résultat est à comparer aux estimations couramment avancées :

"On estime à environ 350 Km² l'étendue actuelle de la forêt sclérophylle (Morat & al., 1981; Jaffré & al., 1993, 1994). Ce chiffre prend en compte à la fois les zones non perturbées... et les zones périphériques contenant des espèces allochtones. **La superficie des zones peu perturbées a été évaluée à environ 100 km²**". (Etude de la forêt sclérophylle de la Province Nord - IRD - 1999).

Enfin, il faut garder en mémoire que l'inventaire IRD Province Sud a été réalisée il y a plus de 8 ans. L'actualisation va probablement mettre en évidence une diminution des surfaces, comme semblent l'indiquer les premières vérifications (Téréka, Bourail).

VISITE FORET SECHE DE LA POINTE MAA

Date : 17/06/99, par S. Dutéis et B. Suprin

1. CARACTERISTIQUES

Localisation et accès:

Commune de Païta
Savexpress, puis route de Gadji

Surface : Environ 25 ha.

Description générale

- Terrain siliceux-calcaire, zones d'éboulis.
- Pente douce.
- Exposition sud-est.
- Fréquentation importante du sous-bois par chèvres et cerfs.
- Pas de fourmis électriques ressenties ni observées.

Inventaire succinct d'espèces végétales rencontrées :

(Les sp. rares sont précédées d'une *)

* *Ochrosia inventorum* « arbre à pruneaux ». Vu quelques fleurs (fréquentées par les abeilles) et quelques fruits. Localement, c'est la deuxième espèce par son indice d'abondance (estimation) mais elle n'est connue que de ce seul site et sa découverte ne remonte qu'aux années 80. Bien qu'appartenant à la famille toxique des Apocynacées, aucune plantule ni juvénile n'a été observée, ce qui laisse supposer qu'elles sont broutées ou que ses fruits sont mangés.

* *Albizia guillainii*

* *Arthroclianthus* sp

* *Austrobuxus* sp

* *Casearia* sp

* *Polyscias* sp. (mono ou paucicaule) en fruits verts. Une dizaine de pieds vus.

* *Vitex* sp

Acacia spirorbis (gaïac)

Aglaia eleagnoidea

Alstonia undulata

Alyxia pseudoserpentina

Arytera chartacea

Bocquillonia sessiliflora

Casearia deplanchei

Cassine curtispindula

Cerbera manghas

Cheilantes distans

Croton insulare

Cryptostegia grandiflora. N.B. : La liane de Gatope est bien connue en tant que peste dans la région de Koné-Voh-Gomen, mais on ne l'avait jamais signalée comme telle sur la région de Nouméa. Localement, elle infeste un petit secteur à découvert, sur une croupe occupée par *Aristida*.

Diospyros fasciculosa

Drypetes deplanchei

Dysoxylum bijugum

Dyzygotheca elegantissima

Emmenospermum pancherianum

Eugenia oraria

Fontainea pancheri

Garcinia sp

Halfordia kendack : en fruits noirs, nombreux. Espèce la plus abondante.
Homalium deplanchei
Homalium : var. à petites feuilles.
Ixora collina
Jasminum didymum
Luisia teretifolia . Seule espèce d'orchidée épiphyte rencontrée en petit nombre (1 pied en fleurs vu).
Malaisia tortuosa
Melaleuca quinquenervia (niaouli)
Melodinus sp
Myrtacée (à préciser)
Planchonella cinerea (« chêne » gris)
Premna corymbosa
Psidrax odorata
Psychotria collina
Pyrrosia confluens
Ryssopteris timorensis
Sapindacées (cf *Podonephelium*)
Smilax sp
Solanum seaforthianum
Stenocarpus trinervis
Ventilago sp
Wickstroemia indica

Domanialité

Propriété privée appartenant aux héritiers de M. Gaétan Schmidt.

2. MENACES ET POSSIBILITES D'INTERVENTION

Le surpâturage se traduit par une absence de régénération. Les arbres, déjà fragilisés par la vieillesse, subissent un piétinement au niveau des racines et une agression mécanique (bris de branches, frottements répétés contre les troncs) ce qui se traduit par un déchaussement progressif.

Sous l'action des vents forts, les arbres se couchent et meurent. Par endroits, le sous-bois est jonché d'arbres morts, tous couchés dans le même sens.

Cependant, malgré cette dégradation, on constate encore une grande diversité végétale. Bien qu'on manque d'arguments scientifiques solides, il est permis de croire que la richesse actuelle est encore très proche de celle d'origine.

Cette constatation laisse supposer que le surpâturage soit relativement récent (postérieur à la 2^{ème} guerre mondiale) et que cette forêt n'a pas subi les affres du feu depuis très longtemps (confirmé par la propriétaire).

Si l'on ajoute la proximité de Nouméa (1/2 heure de route) et la forte motivation de la propriétaire pour sa protection, cette forêt rassemble tous les critères importants nécessaires à une démarche de mise en défens.

D'autre part, ce secteur se prêterait tout-à-fait à une mise en valeur écotouristique par l'aménagement d'un réseau de promenades équestres et pédestres :

- relief faible, crêtes très praticables,
- magnifique vue sur le lagon et, au fond, sur la presqu'île de Nouméa.

Un étiquetage botanique apporterait un plus pour valoriser ce sanctuaire.

Conclusion

Ce site nous paraît proposable pour une protection active de conservation (élimination des herbivores et clôture).

Des visites de complément sont nécessaires afin de préciser la limite des espèces rares ou très rares.

Inventaire floristique - Pointe Maa - Relevé fourni par L'IRD - Août 99
--

ACANT.DICLIPTERA CAERULEA
 ACANT.PSEUDERANTHEMUM INCISUM
 ADIAN.ADIANTUM DIAPHANUM
 ADIAN.CHEILANTHES SIEBERI
 ADIAN.DORYOPTERIS CONCOLOR
 ADIAN.PELLAEA FALCATA
 ADIAN.PTERIS NOVAECALEDONIAE
 ADIAN.PTERIS VIEILLARDII
 AGAVA.CORDYLINE FRUTICOSA
 AGAVA.FURCRAEA FOETIDA
 AMARA.ACHYRANTHES ASPERA
 AMARA.DEERINGIA ARBORESCENS
 AMARY.CRINUM ASIATICUM
 ANACA.EUROSCHINUS OBTUSIFOLIUS
 ANACA.SCHINUS TEREBENTHIFOLIUS
 ANACA.SEMECARPUS ATRA
 ANNON.POLYALTHIA NITIDISSIMA
 APOCY.ALSTONIA UNDULATA
 APOCY.ALYXIA MICROCARPA
 APOCY.ALYXIA PSEUDOSERPENTINA
 APOCY.CERBERA MANGHAS
 APOCY.MELODINUS CELASTROIDES
 APOCY.MELODINUS PHYLLIRAEOIDES
 APOCY.MELODINUS SCANDENS
 APOCY.OCHROSIA INVENTORUM
 APOCY.PARSONSIA POPULIFOLIA
 APOCY.PARSONSIA SCABRA
 ARALI.DELARBREA PARADOXA
 ARALI.MERYTA MACROCARPA
 ARALI.POLYSCIAS NOTHISII ined.
 ARALI.SCHEFFLERA APIOIDEA
 ARIST.ARISTOLOCHIA LITTORALIS
 ASCLE.ASCLEPIAS CURASSAVICA
 ASCLE.GYMNEMA TRICHOLEPIS
 ASCLE.SARCOSTEMMA VIMINALE
 ASCLE.SECAMONE ELLIPTICA
 ASCLE.TYLOPHORA BIGLANDULOSA
 ASPID.CIONIDIUM MOOREI
 ASPLE.ASPLENIMUM VIEILLARDII
 BIGNO.TECOMA STANS
 BORAG.CORDIA DICHOTOMA
 CAPP.CAPPARIS ARTENSIS
 CAPP.CAPPARIS NEOCALEDONICA
 CASUA.CASUARINA COLLINA
 CELAS.CASSINE CURTIPENDULA
 CELAS.CELASTRUS PANICULATUS
 CELAS.MAYTENUS FOURNIERI
 COMPO.AGERATUM CONYZOIDES
 COMPO.BIDENS PILOSA
 COMPO.CONYZA BONARIENSIS
 COMPO.CONYZA SUMATRENSIS
 COMPO.ELEPHANTOPUS SCABER

COMPO.SIGESBECKIA ORIENTALIS
 COMPO.SONCHUS OLERACEUS
 COMPO.SYNEDRELLA NODIFLORA
 COMPO.VERNONIA CINEREA
 CONVO.DICHONDRA REPENS
 CONVO.IPOMOEA CAIRICA
 CORYN.CORYNOCARPUS DISSIMILIS
 CUNON.CODIA MICROPHYLLA
 CUNON.PANCHERIA SP V.7108
 CYPER.CAREX BRUNNEA
 CYPER.CYPERUS GRACILIS
 CYPER.CYPERUS ROTUNDUS
 CYPER.FIMBRISTYLIS FERRUGINEA
 CYPER.FIMBRISTYLIS OVATA
 CYPER.FIMBRISTYLIS POLYTRICHOIDES
 CYPER.SCLERIA BROWNII
 DAVAL.DAVALLIA SOLIDA
 DILLE.TETRACERA BILLARDIERI
 DIOSC.DIOSCOREA BULBIFERA
 EBENA.DIOSPYROS FASCICULOSA
 EBENA.DIOSPYROS MINIMIFOLIA
 EBENA.DIOSPYROS OLEN
 EBENA.DIOSPYROS PANCHERI
 EBENA.DIOSPYROS VEILLONII
 EUPHO.ALEURITES MOLUCCANA
 EUPHO.BOCQUILLONIA SESSILIFLORA
 EUPHO.BREYNIA DISTICHA
 EUPHO.CLEIDION VERTICILLATUM
 EUPHO.CLEISTANTHUS STIPITATUS
 EUPHO.CODIAEUM PELTATUM
 EUPHO.CROTON INSULARIS
 EUPHO.DRYPETES DEPLANCHEI
 EUPHO.EUPHORBIA HIRTA
 EUPHO.EXCOECARIA AGALLOCHA
 EUPHO.FONTAINEA PANCHERI
 EUPHO.GLOCHIDION BILLARDIERI
 EUPHO.GLOCHIDION SP V.7183
 EUPHO.MALLOTUS REPANDUS
 EUPHO.OMALANTHUS SCHLECHTERI
 EUPHO.PHYLLANTHUS CONJUGATUS
 EUPHO.PHYLLANTHUS DEPLANCHEI
 EUPHO.PHYLLANTHUS FAGUETII
 EUPHO.PHYLLANTHUS VIRGATUS
 FLACO.CASEARIA SILVANA
 FLACO.HOMALIUM DEPLANCHEI
 FLACO.HOMALIUM SP V.7099
 FLACO.XYLOSMA PANCHERI
 GEITO.GEITONOPLESIMUM CYMOSUM
 GRAMI.ANCISTRACHNE NUMAEENSIS
 GRAMI.ARISTIDA NOVAECALEDONIAE
 GRAMI.AXONOPUS COMPRESSUS
 GRAMI.BOTHRIOCHLOA PERTUSA

ANNEXE 8

GRAMI.BRACHIARIA REPTANS
GRAMI.CAPPILLIPIDIUM SPICIGERUM
GRAMI.CHLORIS BARBATA
GRAMI.CHLORIS DIVARICATA
GRAMI.CHLORIS GAYANA
GRAMI.CHRYSOPOGON ACICULATUS
GRAMI.CYNODON DACTYLON
GRAMI.DIGITARIA RADICOSA
GRAMI.ELEUSINE INDICA
GRAMI.ERAGROSTIS SPARTINOIDES
GRAMI.HETEROPOGON CONTORTUS
GRAMI.IMPERATA CYLINDRICA
GRAMI.LEPTOCHLOA DECIPIENS
GRAMI.OPLISMENUS COMPOSITUS
GRAMI.PASPALIDIUM ELEGANTULUM
GRAMI.PASPALUM DILATATUM
GRAMI.PASPALUM PANICULATUM
GRAMI.PASPALUM URVILLEI
GRAMI.RHYNCHELYTRUM REPENS
GRAMI.SETARIA AUSTRORHEODONICA
GRAMI.SPOROBOLUS CREBER
GRAMI.THEMEDA GIGANTEA
GUTTI.GARCINIA PUAT
GUTTI.MAMMEA NEUROPHYLLA
JUNCA.JUNCUS PALLIDUS
JUNCA.JUNCUS PAUCIFLORUS
LABIA.HYPTIS PECTINATA
LABIA.OCIMUM BASILICUM
LABIA.PLECTRANTHUS FORSTERI
LAURA.CASSYTHA FILIFORMIS
LEGMI.ACACIA FARNESIANA
LEGMI.ACACIA SIMPLEX
LEGMI.ACACIA SPIROBIS
LEGMI.ARCHIDENDROPSIS FOURNIERI
LEGMI.DESMANTHUS VIRGATUS
LEGMI.LEUCAENA LEUCOCEPHALA
LEGMI.MIMOSA PUDICA
LEGPA.ABRUS PRECATORIUS
LEGPA.ARTHROCLIANTHUS MICROBOTRYS
LEGPA.CENTROSEMA PUBESCENS
LEGPA.CROTALARIA LINIFOLIA
LEGPA.CROTALARIA PALLIDA
LEGPA.DERRIS TRIFOLIATA
LEGPA.DESMODIUM ADSCENDENS
LEGPA.INDIGOFERA SUFFRUTICOSA
LEGPA.MELILOTUS INDICUS
LEGPA.NEONOTONIA WIGHTII
LEGPA.RHYNCHOSIA MINIMA
LEGPA.SESBANIA CANNABINA
LILIA.DIANELLA ADENANTHERA
MALPI.RYSSOPTERIS TIMORIENSIS
MALVA.ABUTILON AURITUM
MALVA.ABUTILON INDICUM
MALVA.SIDA ACUTA
MALVA.SIDA CORDIFOLIA

MALVA.SIDA URENS
MELIA.AGLAIA ELAEAGNOIDEA
MELIA.DYSOXYLUM BIJUGUM
MELIA.DYSOXYLUM RUFESCENS
MELIA.MELIA AZEDARACH
MENIS.PACHYGONE LOYALTIENSIS
MORAC.FICUS FRASERI
MORAC.FICUS HABROPHYLLA
MORAC.FICUS MICROCARPA
MORAC.FICUS MUTABILIS
MORAC.FICUS OBLIQUA
MORAC.FICUS PROLIXA
MORAC.MACLURA COCHINCHINENSIS
MORAC.MALAISIA SCANDENS
MORAC.STREBLUS PENDULINUS
MYOPO.MYOPORUM TENUIFOLIUM
MYRSI.RAPANEA NOVOCALEDONICA
MYRTA.CLOEZIA ARTENSIS
MYRTA.EUGENIA DAENIKERI
MYRTA.EUGENIA GACOGNEI
MYRTA.EUGENIA SP V.7019
MYRTA.EUGENIA SP V.7152
MYRTA.MELALEUCA QUINQUENERVIA
MYRTA.PILIOCALYX EUGENIOIDES
MYRTA.PSIDIUM GUAJAVA
MYRTA.SYZYGIIUM CUMINI
MYRTA.SYZYGIIUM LATERIFLORUM
MYRTA.UROMYRTUS SP V.6579
OLEAC.JASMINUM DIDYMIUM
OLEAC.JASMINUM LERATII
OLEAC.OLEA PANICULATA
ORCHI.DENDROBIUM SYLVANUM
OXALI.OXALIS CORNICULATA
PASSI.PASSIFLORA FOETIDA
PASSI.PASSIFLORA SUBEROSA
PHYTO.RIVINA HUMILIS
PIPER.PEPPEROMIA SP V.6429
PIPER.PIPER AUSTRORHEODONICUM
PITTO.PITTOSPORUM PANCHERI
PITTO.PITTOSPORUM SUBEROSUM
PLUMB.PLUMBAGO ZEYLANICA
POLYP.MICROSORIUM PUNCTATUM
POLYP.PHYMATOSORUS GROSSUS
POLYP.PYRROSIA CONFLUENS
PROTE.STENOCARPUS TRINERVIS
RANUN.CLEMATIS GLYCINOIDES
RHAMN.ALPHITONIA NEOCALEDONICA
RHAMN.COLUBRINA ASIATICA
RHAMN.EMMENOSPERMA PANCHERIANUM
RHAMN.GOUANIA LERATII
RHAMN.RHAMNELLA VITIENSIS
RHAMN.VENTILAGO PSEUDOCALYCVLATA
RUBIA.ATRACTOCARPUS SP M.41192
RUBIA.GARDENIA URVILLEI
RUBIA.IXORA CAULIFLORA

ANNEXE 8

RUBIA.IXORA COLLINA
RUBIA.IXORA SP M.42139
RUBIA.IXORA SP V.7320
RUBIA.MORINDA CITRIFOLIA
RUBIA.MORINDA MOLLIS
RUBIA.MORINDA MYRTIFOLIA
RUBIA.PAVETTA OPULINA
RUBIA.PSYCHOTRIA COLLINA
RUBIA.PSYDRAX ODORATA
RUBIA.SPERMACOCE ASSURGENS
RUTAC.ACRONYCHIA LAEVIS
RUTAC.GEIJERA BALANSAE
RUTAC.GEIJERA CAULIFLORA
RUTAC.HALFORDIA KENDAC
RUTAC.MICROMELUM MINUTUM
RUTAC.MURRAYA CREMULATA
RUTAC.MURRAYA PANICULATA
RUTAC.SARCOMELICOPE LEIOCARPA
RUTAC.ZANTHOXYLUM PANCHERI
RUTAC.ZIERIDIUM MELICOPAEOFOLIUM
SAPIN.ALECTRYON CARINATUM
SAPIN.ARYTERA ARCUATA
SAPIN.ARYTERA CHARTACEA
SAPIN.ARYTERA COLLINA
SAPIN.CUPANIOPSIS GLOBOSA
SAPIN.CUPANIOPSIS GLOMERIFLORA
SAPIN.CUPANIOPSIS TRIGONOCARPA
SAPIN.DODONAEA VISCOSA
SAPIN.ELATTOSTACHYS APETALA
SAPIN.GUIOA GRACILIS
SAPIN.HARPULLIA AUSTRORAELEDONICA
SAPIN.PODONEPHELIUM HOMEI
SAPOT.PLANCHONELLA CINEREA
SAPOT.PLANCHONELLA SP V.7324
SCHIZ.LYGODIUM RETICULATUM
SELAG.SELAGINELLA FIRMULOIDES
SIMAR.SOULAMEA TOMENTOSA
SMILA.SMILAX SP V.6882
SOLAN.SOLANUM MAURITIANUM
SOLAN.SOLANUM NIGRUM
SOLAN.SOLANUM PSEUDERANTHEMOIDES
SOLAN.SOLANUM TETRANDRUM
SOLAN.SOLANUM TORVUM
STERC.MELOCHIA ODORATA
THYME.LETHEDON TANNENSIS
THYME.WIKSTROEMIA INDICA
TILIA.GREWIA CREMULATA
TILIA.TRIUMFETTA RHOMBOIDEA
ULMAC.CELTIS CONFERTA
ULMAC.TREMA CANNABINA
UMBEL.CENTELLA ASIATICA
VERBE.LANTANA CAMARA
VERBE.LANTANA MONTEVIDENSIS
VERBE.OXERA SULFUREA
VERBE.PREMNA SERRATIFOLIA

VERBE.STACHYTARPHETA AUSTRALIS
VERBE.VITEX ROTUNDIFOLIA
VERBE.VITEX SP V.7016
VERBE.VITEX TRIFOLIA
VIOLA.HYBANTHUS ILICIFOLIUS
VITAC.CISSUS GLAUCORAMEA
VITTA.VITTARIA ELONGATA

Critères	Tjibaou (Nouméa)	Pic Jacob (Nakutakoin)	Pointe Koumourou (Nouméa)	Pointe Maa (Païta)	pplé Daver (Beaupré)	pplé Santacrose (Moindou)	pplé Mathieu (Beaupré)	pplé Tournier mer (Moindou)	pplé Tournier terre (Moindou)	Gouaro-Déva littoral	Gouaro-Déva collines	Pic aux Chèvres (Dumbéa)	pplé Hémin (Le Cap S)	Port-Laguerre	pplé R. Martin (Mont Maa)	Mont Nondoué (Païta)	site classé de Tina	Ouen-Toro (Nouméa)	pplé Metzdorf (Poya)	Téréka (Nouméa)	pplé Guillemard (Gouaro)	pplé Bellec (Le Cap N)	Prati (Moindou)	pplé Roy (Néssadiou)	presqu'île Montagnés (Tontouta)	pplé Guiseppi (Beaupré)	pplé Campanella (Moindou)	pplé Dalstein (Beaupré)	pplé Newland (Ouanéco)	pplé Beucher (Ouanéco)	parc forestier (Nouméa)	Jardins Plum (Mont-Dore)	De St Quentin (Moindou)	Pointe de Gadjj (Païta)	pplé Eschenbrenner (Moméa)	pplé belameche (bourail 21 k)	forêt de la roche percée	île Hugon (Tontouta)	presqu'île Uiloé (Tontouta)	pic Tetema (La Tamoa)	l'olissement Tina bale	île aux chevres (Nouméa)	presqu'île Porokoué (Pointe Maa)	Mt Nogulia NE Païta p'té Ieyraud eva	Mont Coui (Sud port laguère)	île verte (Boulouparis)	Fianc Ouinané (Boulouparis)	Leprédour (Oua Tom)	forêt au dessus camps brun	forêt noire (mt torebere pic barbadine)	îlot Geoffroy	bale moindou pirogue brûlée	cap goulvain (chivot)	fouques (poya)	bacon pelletter (ouaneoo)	pointe noire (bouloupari creugnet)	Boghen (site kenthopsis)	Lecarrour (beaupré)	îlot Sainte Marie	Verdier Bourail	
continuité dans l'espace	3	3	6	6	3	6	0	0	0	6	0	3	3	3	6	6	6	3	3	3	3	0	0	0	3	3	3	0	0	6	6	6	3	6			6	0			6		*		3	3	3	0										6	3		
secondarisation	3	6	6	9	9	9	3	0	0	6	3	6	6	6	9	3	6	6	3	6	3	3	0	0	3	6	6	3	0	6	2	6	6	3	6			9	0			6		*		3	3	3	3	0										6	6
surpaturage	8	8	8	4	0	4	0	8	0	4	0	8	0	8	4	8	8	8	0	8	0	0	0	0	0	0	4	0	0	0	8	8	4	8			8	0			8		*		4	0	0	4	8										8	4	
dégradation h/e recente (-20 an)	2	4	4	4	4	2	0	2	2	4	0	4	4	4	0	2	4	2	4	2	4	2	2	2	2	2	2	2	0	4	4	0	4	4	4			4	2			4		*		4	4	4	4									4	4		
humidité ambiante	4	4	4	4	4	4	4	4	2	4	2	4	0	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	2	4			4	4			4	4			*		4	4	0	0	4									2	2		
surface forêt	3	3	3	6	3	3	3	0	3	9	3	6	6	9	6	9	9	3	9	3	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	3			6	0			0		*		0	6	6	6	0										6	3			
présence nb sp veg rares	6	6	6	6	12	6	0	0	0	6	0	6	6	0	12	6	12	6	12	6	6	0	0	6	12	12	0	6	12	6	6	6	0	6	6			6	0			*		0	12	0	0	0								6	0				
diversité veg	3	6	6	6	9	6	3	3	3	6	3	3	6	3	6	3	9	6	9	3	3	3	3	3	9	6	3	6	9	3	6	6	3	6			6	3			6		*		3	9	3	3	0								3	3			
diversité anx	1	1	1	1	1	1	1	1	1	3	1	2	1	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1	2	2	1	1			2	1			1		*		1	2	2	2	0										1	1		
impacts pestes	3	0	0	3	3	3	3	0	3	0	0	3	0	0	3	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	3	0	0	3	0	3			3	3			3		*		0	0	0	3	3											0	3			
voisinage ecosyst. Intéressant	3	0	0	3	3	3	0	3	0	3	0	0	0	0	0	0	3	0	3	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	3			3	3			3	3			*		0	3	0	0	0											3	0		
Totaux	39	41	44	52	51	49	19	22	13	50	18	36	39	41	47	51	54	36	54	33	27	16	16	28	47	47	19	23	55	18	51	51	23	50			57	16			44		*		26	46	21	28	19								45	28			

■ >47
 ■ 27 < x < 44
 ■ < 27
 ■ 5 plus hautes notes

Présentation succincte des forêts sèches retenues comme prioritaires

- **Propriété Newland (Poya)**

Forêts-galeries et vallicoles ; relief doux ; en zone d'élevage (forte pression des cerfs).

La forêt visitée (entre 5 et 10 hectares) montre une diversité végétale importante. Le genre *Captaincookia* est ici représenté par plusieurs centaines d'individus condamnés à moyen terme car très appréciés. Certains pieds mesurent jusqu'à 8 m. Une rapide prospection a aussi permis de noter la présence de : *Oxera sulfurea*, *Arthroclianthu sp*, *Terminalia cherrieri*...

- **Propriété Santacroce (Moindou)**

La partie intéressante (moins de 5 ha) est localisée au voisinage immédiat du littoral, en zone de piémont d'une colline. La forêt est basse mais encore dense et bien diversifiée malgré un surpâturage omniprésent. Il est convenu de faire une visite de prospection plus détaillée qui nous permettra d'en connaître davantage sur le contenu floristique de cette petite forêt.

- **Domaine de Déva (Bourail)**

Propriétaire : province Sud

L'originalité de cette forêt remarquable tient à la taille des arbres (plus de 20 m de haut en moyenne) et à son interpénétration étroite avec les zones humides d'eau douce (Marais Fournier, marais Temrock) et d'eau salée (mangrove à palétuviers géants remontant dans les deux arroyos principaux).

En outre, elle est étendue sur presque toute la façade du domaine de Déva, ce qui représente une surface importante (plus d'une centaine d'ha) même si elle est partiellement mitée à cause du surpâturage.

- **Presqu'île de Montagnès (Païta)**

L'ensemble de la presqu'île fait 154 ha, dont le tiers environ est occupé par de la forêt sèche.

Pour partie domaine public maritime (province Sud) et domaine privé du Territoire. La presqu'île est louée à l'association des chasseurs calédoniens.

Forêt extrêmement riche, malheureusement en déclin très rapide à cause du surpâturage.

Présence d'un nid de balbuzard sur un promontoire rocheux.

- **Pointe Maa (Païta)**

La pointe Maa appartient aux héritiers de Gaëtan Schmidt (famille Domergue). Elle recèle dans sa partie sud-est une belle forêt sèche, basse, riche, recelant plusieurs espèces rares dont une, *Ochrosia inventorum*, de découverte récente et localisée uniquement à cet endroit.

Cette forêt forme une unité cohérente de 20 à 25 ha. De par sa richesse et sa proximité de Nouméa, elle mérite une protection active contre les herbivores par une clôture.

- **Presqu'île de Koumourou (Nouméa)**

Propriétaire : domaine privé du Territoire et domaine public maritime (province Sud)

Forêt sèche localisée en piémont et sur le flanc d'une colline. Son noyau (de 3 à 5 ha) est très riche et recèle plusieurs espèces rares, dont *Oxera pulchella* et *Ancistrachne*.

Intérêt certain par sa proximité de Nouméa (20 minutes en voiture) mais surtout par la protection involontaire des pétroliers qui en barrant l'isthme qui en permettrait l'accès, la protègent des principales menaces : feu, herbivores...

- **Mepouiri – propriété Metzdorf (Poya)**

Propriétaire : propriété privée, Monsieur Metzdorf

La propriété contient 99 ha de forêt sèche, qui est plutôt basse (5 à 6 m en moyenne) mais néanmoins très riche. Elle abrite *Trigonostemon cherrieri* (seule localité connue) et *Captaincookia margaretae* (Rubiacees). Elle est située dans un bas-fond de vallée à proximité du littoral constitué de mangrove et de thanss. Le substrat est un sol noir, profond, constitué d'argile. L'éloignement est compensé par un relief très doux et une bonne accessibilité qui facilite les visites pour les études.

En 1995, la province Sud a financé à l'éleveur une mise en défens d'une parcelle de 8 hectares par une clôture grillagée hermétique aux ruminants (cerfs en particulier). En 1998, une extension de la protection de la forêt sèche de 8 à 14 hectares a été financée par le WWF et la province Sud.

- **Site classé de Tina (Nouméa)**

Propriétaire : domaine de commune de Nouméa.

Cette petite forêt située en plein Nouméa, entre la VDE et les lotissements de Tina représente 15 ha de forêt sur pente assez forte. La hauteur moyenne est de 6 mètres, avec des arbres surcimant à 12-15 m. L'état de la forêt est bon et il n'y a aucune trace de pâturage ni de feu. La régénération y est normale.

Le couvert dense, les nombreuses lianes font que le gradient d'humidité n'est pas négligeable en sous-bois, comme l'attestent plusieurs espèces de fougères.

Suite à la demande de la province Sud, le maire de Nouméa a pris des mesures pour mettre en réserve la forêt de Tina considérée comme un sanctuaire par les botanistes. En 1998, Le zone de Tina a été classé « site classé naturel ». Une mise en défens sous forme de clôture périphérique destinée à contenir le mitage par cultures vivrières sauvages a été aménagée début 1999, ainsi qu'un pare-feu.

- **Mont Nondoué (Païta)**

Propriétaire : Commune de Païta

L'ensemble du domaine comprend 360 hectares dont 140 ha de forêts sèches. Elles occupent principalement les vallées au relief relativement doux et plus particulièrement le fond et les parties basses. Ces forêts présentent des caractères sclérophylles sur les versants et humides dans les fonds. Elles demeurent dans un état de conservation intéressant.

Suite à la demande de la province Sud, le maire de Païta a autorisé en 2001 le classement en « site classé naturel » de la parcelle municipale. Ces forêts pourraient également faire l'objet d'un aménagement du type sentier de promenade.

- **Ouen Toro (Nouméa)**

Propriétaire : domaine communal de la ville de Nouméa. Le congrès a créé en 72 le parc territorial du Ouen-Toro, devenu aujourd'hui parc provincial et géré par la commune de Nouméa.

La colline du Ouen-Toro (altitude 132 mètres) est localisée au sud-ouest de la presqu'île de Nouméa. La surface originelle du parc est de 44 hectares 20 ares de forêt sèche et dégradée. Le Ouen-Toro est largement secondarisé par une formation à gaïacs et bois de fer, mais ce site demeure toujours la première localité du santal sur la Grande-Terre, où il est très présent.

Le thalweg sud-est abrite une forêt sèche relique de très grand intérêt floristique : elle contient *Albizia guillainii* : très rare, supposé même disparu de la zone et *Eugenia ouentoroensis* : très rare (seule localité).

Le Ouen-Toro constitue aujourd'hui un but de promenade très apprécié des Nouméens.

- **Parc forestier (Nouméa)**

Propriétaire : parc provincial

Ce parc a été créé il y a plus de 30 ans dans le but de sauvegarder les lambeaux de forêts sèches qu'il contient.

La surface de forêt sèche s'élève à 44 ha, dont certaines parties sont bien secondarisées.

Situé au cœur de Nouméa, sa situation en zone close maintient la forêt sèche à l'abri de surpâturage et permet d'envisager des actions de restauration. Un sentier botanique existe à travers cette forêt, qui est pratiqué par les visiteurs.

- **Tjibaou (Nouméa)**

Propriétaire : domaine communal de la ville de Nouméa,.

Cette petite forêt littorale occupe un coteau, derrière une mangrove. Elle se compose d'un noyau très peu secondarisé d'environ 3 ha, formé de beaux arbres dont certains ont une hauteur comprise entre 10 et 15 m. Elle contient notamment *Alstonia undulata*, *Oxera pulchella*, *Pittosporum pancheri* et *Polyscias nothisii*.

En se dirigeant vers l'extérieur, elle fait peu à peu place à une végétation complètement secondarisée,. En allant vers le sommet du coteau, on constate un effacement progressif de la diversité des essences devant le gaïac qui devient presque monospécifique.

Cette forêt revêt une valeur irremplaçable de par sa proximité avec le centre Tjibaou.